

Ne laissons pas notre avenir entre leurs mains !

Depuis plusieurs années, les multiples directions de SEP et SPS n'ont cessé de s'orienter vers la sous-traitance de nos activités. Nous n'avons pas oublié que les gardiens, le personnel de nettoyage et bien d'autres métiers étaient du personnel à statut SEP. **Parce que ces activités n'étaient pas considérées comme « métier SEP », elles ont été sous-traitées.** Sur la base de ce principe, la liste a fait que s'allonger : la reprographie, l'informatique, la maintenance, la logistique, les méthodes, le calcul, les études, sans oublier de nombreuses activités de production (usinage métallique, cartouche CFM, aiguilletage du bloc 4D, montage carcasses,...) et tout dernièrement la découpe des imprégnés au Bâtiment 35.

Au nom de la compétitivité et de la rentabilité, nos directeurs s'appliquent méthodiquement à réduire les effectifs à statut CDI SPS. Les départs d'âge avec l'appui de l'accord ATA ne suffisant plus à satisfaire leur logique, ils projettent d'intensifier le processus d'externalisation ce qui conduit à cet ODG de 1000 personnes à très brève échéance.

Ainsi il en découle des mobilités forcées, l'utilisation de travailleurs précaires (CDD, intérimaires, détachés), l'augmentation du temps de travail (doublement du nombre de forfait jour chez les cadres, utilisation accrue des heures supplémentaires).

Cette marche forcée, que SUD a toujours dénoncée, devient invivable pour beaucoup de salariés, à tous les niveaux de l'entreprise. Même les enquêtes engagées par la Direction n'arrivent plus à masquer la profonde inquiétude et la perte de confiance des salariés.

Aujourd'hui, avec la sous-traitance sur site de la découpe, la direction de SPS s'apprête à franchir un nouveau palier. Elle confie à une société extérieure (OMEGA) la découpe des matériaux imprégnés tout en lui fournissant nos moyens industriels (locaux et matériel) ainsi que la maîtrise des procédés. Mais, comme si cela ne

suffisait pas, OMEGA aurait la possibilité de répondre à d'autres marchés que SPS.

Lors de la réunion plénière du Comité d'Entreprise du 31 août dernier, SUD a demandé la mise au vote d'une motion (voir tract du 13/09/06). **SUD a rédigé cette motion et a également demandé aux élus qu'un CE Extraordinaire se tienne dans les plus brefs délais pour exiger que la Direction de SPS fournisse de plus amples explications et retire ce projet.** La motion a été votée à l'unanimité. Mais SUD n'a pas été suivi par tous les autres élus CE dans notre demande d'un CE Extraordinaire. C'est regrettable, d'autant plus qu'il y avait peu à attendre dans la réponse à la « lettre ouverte » adressée au PDG.

Démonstration faite avec la « réponse » de M. Laroche et les « présentations » vides de MM Olier et Luciani lors de la plénière du Comité d'Entreprise du 28 septembre dernier.

Le paragraphe suivant extrait de la réponse du PDG est particulièrement significatif :

« il va, cependant, de soi que nous nous devons d'acheter mieux et plus d'activités de production afin de réserver nos ressources pour les activités à forte valeur ajoutée et répondre plus facilement aux fluctuations de charge. Or c'est précisément en assurant le délestage d'activités pour lesquelles notre coût d'intervention est supérieur à celui de nos sous-traitants que nous gagnerons en compétitivité et qu'ainsi nous préserverons l'emploi de demain »

La logique générale de la Direction est affichée mais elle ne dit pas précisément :

Quoi, Quand, Comment et Sans Qui.

Nous ne nous faisons pas d'illusion. Si les salariés n'opposent pas de résistance collective aux projets de la Direction, **aucun secteur ni métier ne seront épargnés.** Car la stratégie destructrice employée par la Direction vise à ne toucher au même instant que quelques salariés. **L'effet en masse sur le moyen ou long terme**

est volontairement caché et nous savons tous pourquoi. Le rôle des élus est précisément de mettre au grand jour tout ce qui pourrait nuire à l'intérêt collectif des salariés.

Lors du dernier CE, l'absence totale d'informations précises sur les projets de sous-traitance (Faire ou Acheter), Horizon 2007 et Haillan 2007 montre bien que nos questions dérangent. Mais il a été d'autant plus facile à la Direction de s'échapper que l'ordre du jour était surchargé de par la présentation du bilan à mi année. Tout le temps perdu par les représentants des salariés est du temps gagné par la Direction. L'intérêt d'un CE Extraordinaire semble avoir été enfin compris. Après l'intersyndicale de jeudi dernier, les élus CE débattront et demanderont la convocation d'un CE Extraordinaire.

Le Comité d'Entreprise a pour vocation d'être entre autre une instance revendicative.

Pour SUD, il est important d'utiliser tous les recours, dont la convocation d'un CE Extraordinaire, pour amener la direction de SPS à présenter ses projets.

Avec les salariés, nous refusons d'être mis systématiquement devant le fait accompli.

SUD, dès avoir pris connaissance du projet de sous-traitance de la « découpe », a demandé la convocation d'un CE Extraordinaire.

Cette demande se justifiait parce que la « découpe » représente le premier coup porté par « FAIRE ou ACHETER ». Attendre revient à faciliter le travail de la Direction.

SUD est toujours demandeur d'un CE Extraordinaire lors duquel la Direction devra répondre aux questions :

FAIRE ou ACHETER et HORIZON 2007 :

QUOI (qu'est ce qui sera sous-traité),
QUAND, COMMENT et SANS QUI (de
quelles compétences SPS ne veut plus).

**Il est grand temps de FAIRE
et de ne pas se laisser ACHETER.**

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr